

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
1er octobre 2020**

**Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 633/20 relatif à la création d'un fonds communal pour le développement durable, ouï le rapport de sa commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : de créer un fonds communal pour le développement durable
- Article deux : d'adopter le règlement amendé d'application pour le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable à cet effet.
- Article trois : d'autoriser la Municipalité à percevoir une taxe communale spécifique sur la consommation électrique de 0.3 ct/kWh selon l'article 20, al. 2 de la Loi cantonale sur le secteur électrique (LSecEI) et l'article 3 du règlement communal.

Ainsi délibéré en séance du 1er octobre 2020.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich